



**Programme de formation
TRAVAUX EN HAUTEUR**

Utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures
½ jour théorie + ½ jour pratique

Personne concernée

Toutes personnes initiées au port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, amenées à effectuer des travaux en hauteur.

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 personnes maximum

Pré-requis

- Présenter les aptitudes médicales requises
- Etre âgé au minimum de 18 ans
- Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de harnais, de chaussures de sécurité, de gants, de casque

Moyens pédagogiques

Site aménagé pour le déroulement de la formation théorique et pratique
Support informatique
Vidéo projection
Matériel Technique
Questions-réponses
Evaluation personnelle

Objectifs

Savoir : contrôler son matériel, le régler et savoir s'équiper.
Evaluer les risques face à un travail en hauteur.
Adapter les méthodes de travail en fonction de l'environnement.

Programme théorique

Sensibilisation à la sécurité
Connaissance du risque chute en hauteur (statistiques)
Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux EPI contre les chutes en hauteur.
Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes en hauteur.
Démarche préalable aux travaux en hauteur.

Contrôle journalier des EPI.
Règles générales d'utilisation des EPI contre les chutes en hauteur.
Rappel des méthodes de travail avec échelles

Programme pratique

Démonstration par le formateur sur site
Exercices individuels dans les différentes configurations.
Analyse de situation et mise en application du mode opératoire.
Réglage du harnais
Les ancrages temporaires (lignes de vie....)
Utilisation des différentes liaisons antichute
Validation de déplacement du technicien.

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique

Attestation de formation